Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260629-CCASD2026062901-DE

CCAS du 29 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
22/06/2026

Conseillers en exercice
13

Présidente : Mme Gwénaëlle QUERE
Secrétaire de séance : Mme Sabrina BOTORNE

Le CCAS de la commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le lundi 29 juin 2026, à 18 heures 30 minutes, à la Mairie de PLOUEZOC'H, sous la présidence de Mme Gwénaëlle QUERE, adjointe au Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Gwénaëlle QUERE, Anne GRIMALDI, Sabrina BOTORNE, Françoise LAURENT, Valérie LE NEN-HAMEURY, Brigitte MEL, Daniel GUEZENNEC, Michèle GALOPIN, Caroline JACQ, Anaïs MEL, Sylvie JEGOU
ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION : Arnaud FAVE à Gwénaëlle QUERE
ABSENT : Bruno CASTREC

D 2026 06 29 01 – COMPTE DE GESTION 2025

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, le compte de gestion du C.C.A.S. présenté par le comptable public.

ACTE RENDU DÉCISION DU CCAS : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de :
- la publication le : 08/07/2026
- la transmission à la Préfecture le : 08/07/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 08/07/2026

Pour extrait conforme

Gwénaëlle QUERE, Présidente

Sabrina BOTORNE, Secrétaire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252